

tenue par Monsieur Martin, Juge des Référés

En présence de Madame Bruézière, Greffière

14 heures 30

01)	DOSSIER N° 2605138	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien Martin
Titre de l'affaire	demande de suspendre la délibération n° 2025-184 du 15 décembre 2025 par laquelle la commune de Dinard a approuvé la révision du plan local d'urbanisme, en tant qu'elle classe la parcelle cadastrée section AL n°46 pour partie en zone Ud	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BOCQUET Marjorie (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE DINARD	SELARL ARES

14 heures 45

01)	DOSSIER N° 2605104	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien Martin
Titre de l'affaire	Demande de suspendre l'exécution de l'arrêté du 22 décembre 2025 par lequel la directrice générale du centre national de gestion a prolongé la suspension à titre conservatoire prononcée à son encontre le 6 novembre 2025 jusqu'au 25 février 2026	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	CABINET VL AVOCATS (Cour)
Défendeur	CENTRE NATIONAL DE GESTION DES PRATICIENS HOSPITALIERS ET DES PERSONNELS DE DIRECTION FONCTION	

15 heures 00

01)	DOSSIER N° 2605237	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien Martin
Titre de l'affaire	Demande de suspendre l'arrêté du 5 mai 2026 par lequel le préfet du Morbihan a édicté des prescriptions complémentaires pour les travaux d'effacement du barrage de Ty Mat sur le Kerollin à Inzinzac-Lochrist dans le cadre du contrat territorial volet milieux aquatiques (CTMA) du Blavet	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉTANG DU TY MAT	SOCIETE D'AVOCATS PAUL-AVOCATS (Cour) SOCIETE D'AVOCATS PAUL-AVOCATS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LORIENT AGGLOMERATION	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP

15 heures 30

01)	DOSSIER N° 2605231	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien Martin
Titre de l'affaire	Demande de suspendre l'arrêté n° PC221862600006 du 30 avril 2026 par lequel le maire de la commune de Pléneuf-Val-André a accordé un permis de construire pour la réalisation de deux maisons individuelles mitoyennes sur un terrain situé 11 rue des vagues	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE PLENEUF-VAL-ANDRE	CABINET AUDREY GUSDORF (Cour)
Défendeur	SCCV PVA	SOCIETE D'AVOCATS SEBAN ARMORIQUE

Arrêté le 13/07/2026

Le président du tribunal